

# Réponse du Distributeur à l'engagement n° 4



**Engagement n° 4 (demandé par l'AQCIE-CIFQ)**

*Confirmer si les attributs environnementaux qui font l'objet de ventes au tableau 9 à la ligne 3 sont acquis au moyen des achats d'approvisionnement faits auprès des différents producteurs par le Distributeur et qui se retrouvent dans le revenu requis et préciser à qui peuvent être faites les ventes d'attributs environnementaux.*

**Réponse à l'engagement n° 4 :**

- 1 Le Distributeur le confirme. Les ventes des attributs environnementaux ainsi acquis
- 2 peuvent se faire auprès des clients québécois et sur le marché volontaire des CER
- 3 (certificats d'énergie renouvelable).